



Le Chesnay-Rocquencourt, le 22 juin 2023

MAIRIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

9 RUE POTTIER

78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Affaire suivie par Monsieur Christophe Konsdorff

Tel: 01 39 23 23 23

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE QUARTIER AUBERT
15 juin 2023**

PRÉSENTS : Mmes Bordignon, Kelly, MM. Favarel, Gras, Konsdorff (en partie), Le Gravier, Thiefaine

EXCUSÉ(E)S : Mme Rolland, M. Delepierre

ABSENTS : Mme Alquier

Ordre du jour

1. SDMU

- ✓ Avancement du projet rue Moxouris historique
- ✓ Point sur les feux piétons du rond-point rue de Marly
- ✓ Zones de stationnement quartier nord

2. Fête de quartier

3. Déchets organiques

4. Aménagements immobiliers	✓ Projet sur le terrain ex-ENGIE ✓ Clinique de P2 ✓ Avenue du Parc ✓ Rue de Versailles
5. Divers	✓ Boîtes à livres ✓ Bornes de recharge ✓ Application LC-R & Moi
6. Prochaine réunion	

- **Les points de l'ordre du jour**

En préambule, Mme Kelly présente M. Tanneguy Audic de Quernen qui sera l'élu référent pour le conseil de quartier Aubert à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

1/ SDMU – présenté par M. Frédéric Rospini-Clerici

1-1/ Test de circulation av. Charles de Gaulle

Les résultats du test sont disponibles sur le site de la Ville ; À partir des conclusions des experts mandatés (constats d'huissier, étude acoustique, étude de capacité de la voirie et retour des services techniques et des habitants), trois scénarii ont été proposés :

Scenario 1	Scenario 2	Scenario 3
<p>L'itinéraire cyclable est installé en lieu et place du stationnement existant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Celui-ci est reporté sur l'espace circulé actuel et élargi à 2,50m • La voie unique de circulation restante est de 4,50m de large permettant de doubler à vitesse modérée un véhicule à l'arrêt • Les entrées/sorties de résidences sont inchangées • Le terre-plein central est inchangé 	<p>L'itinéraire cyclable est installé sur la chaussée. Il intègre une distance de sécurité vis-à-vis des véhicules stationnés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le stationnement est inchangé • Les 2 voies de circulation sont maintenues et leur largeur réduite à 2x3m • Les entrées /sorties de résidence sont inchangées • Le terre-plein central est rétréci à 1,8m de large au lieu de 4,00m et, à certains endroits pourrait disparaître 	<p>La voie de droite passe en voie dédiée aux bus et aux vélos et interdite aux autres circulations (sauf secours). Elle est large pour permettre aux bus de doubler les vélos en sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • La voie de gauche passe à 3m de large, suffisante pour les VL • Le stationnement n'est pas modifié • Les entrées /sorties de résidence sont inchangées • Le terre-plein central est inchangé

Des plans plus détaillés seront envoyés début juillet aux membres du conseil de quartier pour alimenter leurs réflexions sur leur choix dont ils feront part début septembre.

1-2/Avancement du projet rue Moxouris historique

Un avant-projet a été fait pour l'enfouissement des réseaux communication et le réaménagement de la voie. En cours : l'enquête des riverains pour le positionnement exact des fourreaux. À venir : la gestion des travaux avec l'éventuelle inversion du sens de circulation (de la BNP vers l'Hôpital de Parly 2).

1-3/Point sur les feux piétons du rond-point rue de Marly

Sujet complexe, carrefour très fréquenté. Le point particulier pour lequel une solution est recherchée est la première traversée piétonne (1 fois 2 voies) depuis le CC P2, située au sud-est du carrefour. La solution d'ajout de feux tricolores n'est pas envisagée. Afin d'assurer la sécurité des piétons sur les passages piétons à la sortie du rond-point sans engorger celui-ci, il est proposé d'installer des boitiers type R12 réglementaires inclinés de telle sorte qu'ils soient visibles des automobilistes arrivant sur le passage piétons, ainsi qu'un panneau lumineux clignotant.

1-4/ Zones de stationnement quartier nord

Tranche 3 du SDMU : Passage surélevé rue Louis Pelin, face rue des Marronniers.

Demande des membres de passer le quartier nord en 30 km/h avec peinture au sol, ce qui permettrait de remonter en vélo les rues en sens unique ; d'installer un système (plots, peinture) pour empêcher le stationnement près du croisement rue du château X avenue du parc.

2/ FÊTE DU QUARTIER

Trois réunions de préparation ; Flyers déposés dans les boîtes aux lettres. À ce jour (date de clôture des inscriptions) 63 personnes inscrites. La participation des membres du CdQ est souhaitée, la planification est en cours.

Il manque des volontaires pour animer cet événement. « Appel à des volontaires »

3/ DÉCHETS ORGANIQUES – présenté par Madame Véronique Bordignon

Dès le 1er janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables, les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée. La mise en œuvre de cette disposition, introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, repose sur les collectivités territoriales (communes ou communautés de communes), qui devront proposer des solutions.

Ces solutions sont multiples, conjointes ou complémentaires, elles peuvent passer par la mise à disposition de composteurs individuels, ou collectifs (pour un immeuble, une rue, un quartier), de poubelles individuelles ou de conteneurs collectifs pour une collecte spécifique en benne à ordures, comme il en existe déjà pour les emballages ou le verre.

Des réunions d'information sont proposées par VGP, gratuites.

Des communes ont déjà mis en place des solutions (Houilles, St Germain,...)

Initiative citoyenne, qu'elle soit individuelle ou collective, elle se doit d'être accompagnée par la Commune.

Il apparaît évident de communiquer auprès des habitants pour expliquer la démarche.

4/ AMÉNAGEMENTS IMMOBILIERS

4-1/ Projet sur le terrain ex-Engie : Une réunion de présentation du projet a été proposée par la Mairie à l'Association BienvivreMoxouris le 15 mai en présence des représentants du groupement propriétaire du terrain et de l'architecte. Le permis de démolir a été déposé le 23 février.

Le projet consiste en la construction d'une Résidence Services Senior avec des logements allant du studio au T3, 127 logements au total pour des personnes autonomes. Les services incluraient un restaurant, une bibliothèque, une piscine, un salon de coiffure.

Préservation des arbres existants et végétalisation du toit, pour améliorer la dés-imperméabilisation du terrain.

La contrainte prioritaire recherchée par la mairie est de ne pas générer de trafic supplémentaire dans cette rue étroite.

4-2/Clinique de P2 : Affichage du permis de construire pour un local de 2 groupes électrogènes : le permis de construire a été autorisé en octobre 2021 pour la « Construction d'un local technique pour la mise en place de deux groupes électrogènes ». Un permis est valable deux ans, avec deux reconductions d'un an possibles.

4-3Avenue du Parc : Permis déposé pour 5 maisons - en cours d'instruction ; Celui en août 2022 pour 6 maisons accolées a été retiré en mars 2023.

4-4/ Rue de Versailles : l'État a prévu de céder son site de formation via un AMI (appel à manifestation d'intérêt).

5/ DIVERS

5-1/Une 2^{ème} boite à livres a été installée au bout du chemin des écoliers sur la rue Moxouris.

5-2/ Bornes de recharge des véhicules électriques sur le domaine public du Chesnay-Rocquencourt :

Un article dans *Le Mensuel* de juin de la Commune mentionne les emplacements récents de 30 bornes et leurs puissances (de 24 kW à 120 kW). L'usage des voitures électriques devrait augmenter dans les prochaines années, les membres du conseil demande une communication plus approfondie sur les limites des durées de stationnement pour charge, les tarifs, les moyens de paiement..., afin d'aider les futurs consommateurs à mieux percevoir les possibilités de recharge dans notre ville et choisir en connaissance de cause.

5-3/ Serait-il envisageable dans l'application sur smartphone « LC-R & Moi » de rajouter dans la rubrique « Signaler à la mairie » un domaine « Police Municipale » afin de pouvoir y déposer une photo illustrant une anomalie de circulation, stationnement, ... ?

6 /PROCHAINE RÉUNION:

La prochaine réunion du CDQ se tiendra le 18 octobre à 20h à la Maison des associations.

Le Président du Conseil de Quartier
AUBERT